



DANS L'AFFAIRE d'une plainte pour inconduite déposée en vertu de l'article 250.18 de la Loi sur la défense nationale par Amnistie internationale Canada et par l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique.

ORDONNANCE DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES PLAINTES

Audiences d'intérêt public sur l'Afghanistan tenues en vertu du paragraphe 250.38(1) de la *Loi sur la défense nationale*

CPPM 2008-042

ATTENDU QUE la Commission a, le 21 avril 2010, ordonné que le brigadier-général Blanchette, directeur général des opérations au ministère de la Défense nationale (« MDN »), et M. Leonard Edwards, sous-ministre des Affaires étrangères au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (« MAECI »), comparaissent devant elle le mardi 27 avril 2010 afin de fournir des renseignements sur la méthode de collecte des documents et sur la procédure de filtrage employées par le MDN et le MAECI, respectivement;

ATTENDU QUE le procureur du gouvernement du Canada a informé la Commission que M. Edwards était à l'extérieur du pays jusqu'au mercredi 28 avril 2010 et que M^{me} Jillian Stirk, sous-ministre adjointe, pouvait témoigner devant la Commission le mardi 27 avril 2010 en remplacement de M. Edwards;

Par la présente, la Commission ordonne ce qui suit :

M^{me} Stirk devra comparaître devant la Commission le mardi 27 avril 2010 à 10 h. Si, par suite de la comparution de M^{me} Stirk devant la Commission, celle-ci n'est pas pleinement satisfaite ou qu'elle ait besoin de plus de précisions, la Commission pourrait rendre une nouvelle ordonnance enjoignant à M. Edwards de comparaître devant elle à une date ultérieure.

FAIT à Ottawa (Ontario), le 26 avril 2010.

Glenn Stannard
Acting Chairperson

Roy Berliquinette
Commission Member